

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 9 juillet à 18 h 30
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de
respecter les mesures sanitaires et les règles de
distanciation physique sous la présidence de Monsieur
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date
du 3 juillet courant, dont un exemplaire a été affiché à la
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de
Absents excusés : Madame DZIURLA Leslie ayant donné procuration à Madame WALBECQ
Angélique.

Madame Sandra RICQ est élue secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE

-D'ARRETER, au titre de l'année 2020, le montant des subventions accordées aux associations
suivant :

AD -PEP 62	120
ALL IN MOVE	180
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	180
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	2 500
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	800
APE LES PARENTS DE NOYELLES	150
APEI ASS PARENTS ENFANTS INADAPTES	50
ASSOCIATION ACTION EDUC DU PDC	75
ASSOCIATION SPORTIVE DE NOYELLES	4 000
CCAS	15 139
CENTRE DE LOISIRS DU 3ème AGE	0
COMITE DE JUMELAGE	2 000
COMITE DES FETES	22 000
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	100
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	60
EDEN	1 400
GARDES D'HONNEUR DE LORETTE	180
LES HELIANTHINES	0
LOVE CAT'S	180
M.J.C	2 000
MEDAILLES DU TRAVAIL	180
ORCHESTRE DE L' ECOLE DE MUSIQUE	5 000

PALETTE REGIONALE	180
POLICE PUBLIC JEUNESSE	180
PREVENTION ROUTIERE	100
SOCIETE DE CHASSE	180
SPA D'ARTOIS REFUGE DE VERMELLES	200
UNION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L EDUCATION NATIONALE	50
UNION DES POILUS	180
VARIATIONS	300
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	2 000

Les crédits nécessaires au règlement de ces subventions ont été prévus au Budget Primitif de 2020

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le maire

Bruno TRACHE



REÇU LE

16 JUL. 2020



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
Commune de NOYELLES LES VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(budget surfaces commerciales)

Séance du 09 JUILLET 2020

Concernant l'approbation du compte de gestion de Madame CAMBRAY Isabelle
receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Me Robert Philippe

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations comptables sont conformes

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 6) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

62217626
 Département du Pas-de-Calais
 Commune de NOYELLES LES VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 Séance du 9 JUILLET 2020

Nombre de conseillers en exercice 19
 Nombre de conseillers présents 18
 Nombre de suffrages exprimés 18

(1 Procuration)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Baudouin Philippe délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bruno TRACHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	//	//	//	43903,16	//	43903,16
Opération de l'exercice	//	//	//	4950,00	//	4950,00
TOTAUX	//	//	//	48853,16	//	48853,16
Résultats de clôtures	//	//	//	48853,16	//	48853,16
Restes à réaliser	//	//	//		//	//
TOTAUX CUMULES	//	//	//	48853,16	//	48853,16
RESULTATS DEFINITIFS	//	//	//	48853,16	//	48853,16

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « SURFACES COMMERCIALES »

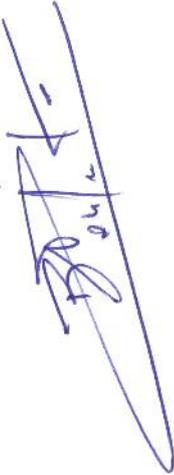
2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de : MM me DZIVRUA Leslie
ayant donné procuration

Le Président,



Sceau de la Mairie
Pour expédition conforme,
Le Maire B. TRACHE



REÇU LE

16 JUIL. 2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de,
M^r Baudet Philippe
Après avoir examiné le compte administratif, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
(1 proposition)
Voté : Contre 8 Pour 10.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de : 48 853,16 €
- un déficit de fonctionnement de :
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice + 4 950,00 €
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

B Résultats antérieurs reportés
Ligne 002 du compte administratif, précédé du
signe + (excédent) ou – (déficit) + 43 903,16 €

C Résultat à affecter + 48 853,16 €
= A+B (hors restes à réaliser)
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement)

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement
Excédent de financement (1)

Besoin de financement F = D+E
AFFECTATION = C = G+H

5) Affectation en réserves R1068 en investissement

6) G= au minimum, couverture de besoin de financement F

2) H report en fonctionnement R002 (2) 48 853,16 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

- (11) indiquer l'origine : emprunt, subvention, ou autofinancement
- (12) éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (13) joindre les documents prévus par l'instruction M14
- (14) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (15) en ce cas il n'a pas d'affectation

Certifié exécutoire par,

Marie



compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le,

18 JUIL. 2020
REÇU LE
Président



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
Commune de NOYELLES LES VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(budget eau potable)

Séance du 9 JUILLET 2020

Concernant l'approbation du compte de gestion de Madame CAMBRAY Isabelle
receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de



Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations comptables sont conformes

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 4) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

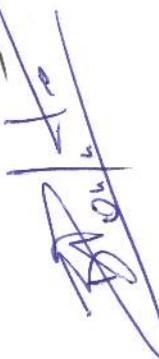
5) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à NOYELLES LES VERMELLES

Le 9 juillet 2020

Ont signé au registre des délibérations : ~~MM~~ Tous les membres du conseil municipal
à l'exception de M. ZIVRA l'estia ayant
donné procuration.

Le Président,


Pour expédition conforme

le Maire, B. Traché

REÇU LE

16 JUIL. 2020



62217626	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	19
Département du Pas-de-Calais	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de conseillers en exercice
Commune de NOYELLES LES VERMELLES	Séance du 9 JUILLET 2020	Nombre de conseillers présents 18
		Nombre de suffrages exprimés 18

(1 Proclamation)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Ma Baudert Philippe** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bruno TRACHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	40585,22	//	//	549761,31		509176,09
Opération de l'exercice	875519,53	485809,88	2402181,81	2865364,19	3277701,34	3351174,07
TOTAUX	916104,75	485809,88	2402181,81	3415125,5	//	582648,82
Résultats de clôtures	430294,87	//	//	1012943,69	430294,87	1012943,69
Restes à réaliser	596535,00	411609,00	//	//	596535	411609,00
TOTAUX CUMULES	1026829,87	411609,00	//	1012943,69	1026829,87	1424552,69
RESULTATS DEFINITIFS	615220,87	//	//	1012943,69	//	397722,82

COMPE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE DES EAUX

Résultats reportés	25682,08	//	//	20442,82	25682,08	20442,82
Opération de l'exercice	//	34196,69	10292,07	56088,97	10292,07	90285,66
TOTAUX	25682,08	34196,69	10292,07	76531,79	35974,15	110728,48
Résultats de clôtures	8514,61	//	//	66239,72	//	74754,33
Restes à réaliser	//	//	//	//	//	//
TOTAUX CUMULES	8514,61	//	//	66239,72	//	74754,33
RESULTATS DEFINITIFS	8514,61	//	//	66239,72	//	74754,33

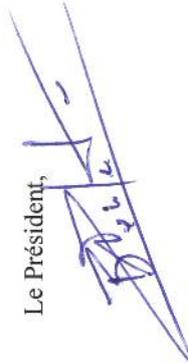
2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) Etaient présents, tous les membres en exercice à l'exception de : MM. ms DZIURLA Leslie
ayant donné Procuration

Le Président,



Sceau de la Mairie
Pour expédition conforme,
Le Maire, B. TRACHE



REÇU LE

16 JUL. 2020



Certifié exécutoire par,

compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le,

626
Code INSEE

Commune de NOYELLES LES VERMELLES
Eau potable – voté le 9 JUILLET 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de,
M^r Baudart Philippe
Après avoir examiné le compte administratif, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
(Aprobation)
Vote : Contre 8 Pour 10

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 66239,72 €
- un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice + 45 796,90 €
précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)

B Résultats antérieurs reportés
Ligne 002 du compte administratif, précédé du
signe + (excédent) ou – (déficit) + 20 442,82 €

C Résultat à affecter + 66 239,72 €
= A+B (hors restes à réaliser)
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)
R 001 (excédent de financement) 8 514,61 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement
Excédent de financement (1)

Besoin de financement F = D+E
AFFECTATION = C = G+H //

3) Affectation en réserves R1068 en investissement

4) G= au minimum, couverture de besoin de financement F

2) H report en fonctionnement R002 (2) 66 239,72 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) //

(6) indiquer l'origine : emprunt, subvention, ou autofinancement.....

(7) éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(8) joindre les documents prévus par l'instruction M14

(9) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(10) en ce cas il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par

compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le,

le Maire
B. Machet


REÇU LE

16 JUL. 2020



le Président
Boulet

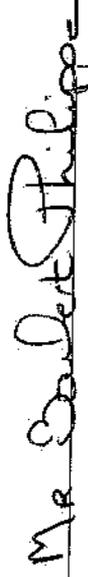
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
Commune de NOYELLES LES VERMEELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(budget principal)

Séance du 9 JUILLET 2020

Concernant l'approbation du compte de gestion de Madame CAMBRAY Isabelle
receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de



Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations comptables sont conformes

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à NOYELLES LES VERMELLES

Le 9 juillet 2020.

Ont signé au registre des délibérations : MM

Tous les membres du Conseil Municipal
à l'exception de M. Diarra Dialla ayant donné
procuration

Le Président,



REÇU LE

16 JUL. 2020



Pour expédition conforme

Le Maire B. Traché



62217626
 Département du Pas-de-Calais
 Commune de NOYELLES LES VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 Séance du 9 JUILLET 2020

Nombre de conseillers en exercice 19
 Nombre de conseillers présents 18
 Nombre de suffrages exprimés 18

(A-proposition)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Mr Baudert Philippe**
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Bruno TRACHIE,
 Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions
 modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer
 ainsi :

	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	40585,22	//	//	549761,31		509176,09
Opération de l'exercice	875519,53	485809,88	2402181,81	2865364,19	3277701,34	3351174,07
TOTAUX	916104,75	485809,88	2402181,81	3415125,5	//	582648,82
Résultats de clôtures	430294,87	//	//	1012943,69	430294,87	1012943,69
Restes à réaliser	596535,00	411609,00	//	//	596535	411609,00
TOTAUX CUMULES	1026829,87	411609,00	//	1012943,69	1026829,87	1424552,69
RESULTATS DEFINITIFS	615220,87	//	//	1012943,69	//	397722,82

COMPE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE DES EAUX

Résultats reportés	25682,08	//	//	20442,82	25682,08	20442,82
Opération de l'exercice	//	34196,69	10292,07	56088,97	10292,07	90285,66
TOTAUX	25682,08	34196,69	10292,07	76531,79	35974,15	110728,48
Résultats de clôtures	8514,61	//	//	66239,72	//	74754,33
Restes à réaliser	//	//	//	//	//	//
TOTAUX CUMULES	8514,61	//	//	66239,72	//	74754,33
RESULTATS DEFINITIFS	8514,61	//	//	66239,72	//	74754,33

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

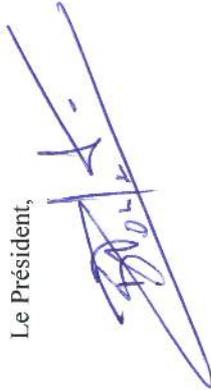
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°) Etaient présents. tous les membres en exercice à l'exception de : MM mc DZURLA deslie

ayant donné procuration

Le Président,



Sceau de la Mairie
Pour expédition conforme,
Le Maire, B. TRACHE



REÇU LE

16 JUL. 2020



626
Code INSEE

Commune de NOYELLES LES VERMELLES
Budget principal – voté le 9 JUILLET 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de,
Après avoir examiné le compte administratif, statuant
sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
Vote : Contre 8 Pour 10
(à l'unanimité)

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1.012.943,69
- un déficit de fonctionnement de :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+	463 182,38 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+	549.761,31 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+	1.012.943,69 €

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	430.294,87
R 001 (excédent de financement)	

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement	184.926,00 €
Excédent de financement (1)	

Besoin de financement F	= D+E	615.220,87 €
AFFECTATION = C	= G+H	1.012.943,69 €

1) Affectation en réserves R1068 en investissement 615.220,87€

2) G= au minimum, couverture de besoin de financement F

2) H report en fonctionnement R002 (2) 387.722,82 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

- (1) indiquer l'origine : emprunt, subvention, ou autofinancement.....
- (2) éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (3) joindre les documents prévus par l'instruction M14
- (4) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
- (5) en ce cas il n'a pas d'affectation

le Maire,
3
L. Laché



REÇU LE

16 JUL. 2020



le Président
[Signature]

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2020

DELIBERATION N°1-01

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

DELIBERATION CONCERNANT L'APPOBATION DU COMPTE DE GESTION – budget surfaces commerciales

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF - budget surfaces commerciales

DELIBERATION D'AFFECTION DU RESULTAT – budget surfaces commerciales

DELIBERATION CONCERNANT L'APPOBATION DU COMPTE DE GESTION – budget eau potable

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF - budget eau potable

DELIBERATION D'AFFECTION DU RESULTAT – budget eau potable

DELIBERATION CONCERNANT L'APPOBATION DU COMPTE DE GESTION – budget principal

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF - budget principal

DELIBERATION D'AFFECTION DU RESULTAT – budget principal